Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Recu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



République Française Département du Puy de Dôme Commune d'OLBY

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Vendredi 09 juin 2023

Référence 2023 032 L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération

Délibération sur la mise en conformité électrique des boîtiers de commandes à la suite de la décision d'optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage publique

<u>Présents</u>: M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Excusé(s) ayant donné procuration: Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

# Nombre de membres Afférents Présents Qui ont pris part au vote 15 11 15

#### Absent excusé:

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date de la convocation 01 juin 2023 <u>Objet de la délibération</u>: Délibération sur la mise en conformité électrique des boîtiers de commandes à la suite de la décision d'optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage publique

Date d'affichage 15 juin 2023

# Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vu la délibération 2023\_02 du 31 janvier 2023 portant sur le changement des commandes d'éclairage public ;

Vote
Pour: 15
Contre: 0
Abstention: 0

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 31 janvier 2023, il a été décidé par délibération 2023-02, de valider la réalisation des travaux pour le changement des horloges astronomiques des commandes de l'éclairage public pour un montant de 6 000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 600 €.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT -FERRAND Le: 15 juin 2023 Il indique que Territoire d'Energie 63 (TE 63) par courrier du 21 avril 2023 Informe la mairie de la nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes des tableaux électriques afin de pouvoir réaliser le changement des commandes pour un montant de 15 600 € dont 5 200 € sont à la charge de la commune.

Εt

Le Maire fait part de son étonnement sur ce courrier. En effet, il indique qu'il aurait été plus respectueux de la part du TE 63 d'informer la collectivité, lors de sa première sollicitation, des coûts des travaux nécessaires pour le changement des commandes.

Publication ou notification du :

Monsieur Alain ANDANSON indique avoir informé le TE 63 de cette incohérence. L'ensemble des membres du conseil présents s'étonne également de cette démarche.

15 juin 2023

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID: 063-216302570-20230609-2023\_032-DE

## Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- DE MAINTENIR la délibération 2023\_02 du 31 janvier 2023 portant sur le changement des commandes d'éclairage public
- DE REFUSER les travaux de mise en conformité des tableaux électriques proposés par TE 63.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

> Le Maire Samuel GAUTHIER